

Informations de base

2022/0016(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Décision

Équivalence des inspections sur pied effectuées et équivalence des semences produites: période d'application; en Bolivie des cultures productrices de semences de céréales et de plantes oléagineuses et à fibres, et des semences de céréales et des semences de plantes oléagineuses et à fibres

Subject

3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux

3.10.06.03 Céréales, riz

3.10.06.04 Plantes fourragères

3.10.06.05 Plantes textiles, coton

3.10.06.06 Plantes oléagineuses

Zone géographique

Bolivie

Procédure terminée

Informations complémentaires

Source

Document

Date

Commission européenne

EUR-Lex